



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

FCA-22-VL-MQ-20H-V3/A PROGRAMME DE FORMATION

INTITULE DE LA FORMATION :

Maintien de qualification 2022 de contrôleur technique de véhicules légers

OBJECTIF GENERAL DE LA SEQUENCE :

A l'issue de la formation, le contrôleur sera capable de connaître les dernières évolutions réglementaires et techniques nécessaires à son maintien de qualification.

REFERENCEMENT :

Le référencement de cette formation est conforme au point 3.1 du cahier des charges CDC 30 défini par le Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales.

Notre programme de formation porte sur les thèmes définis par le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales, en date du 03 novembre 2021.

TYPE D'ACTION DE FORMATION :

Maintien de la qualification des contrôleurs (point B de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).
Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

CATEGORIE DE VEHICULES CONCERNES :

Véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes de catégorie internationale M1 et N1.

PUBLIC VISE :

Contrôleur technique de véhicules légers.

NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES PAR SESSION :

14 stagiaires

MOYENS D'ENCADREMENT :

Les formations sont dispensées par un formateur habilité par l'organisme FCA et disposant des références techniques et pédagogiques le rendant apte à animer cette formation.

DUREE : 20 heures

METHODE PEDAGOGIQUE :

Les modules du référentiel seront abordés selon 3 méthodes avec la répartition suivante :

- Formation à distance d'un volume de 4 heures, qui sera réalisée obligatoirement avant le temps en présentiel.
- Cours magistraux en présentiel d'une durée de 8 heures
- Travaux dirigés en présentiel d'une durée de 8 heures



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

FCA-22-VL-MQ-20H-V3/A PROGRAMME DE FORMATION

CONDITIONS :

Conformément au point B.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié cette formation comporte un module technique général, d'une durée minimale de 8 heures, dont le référentiel est défini par le ministre chargé des transports.

Le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales en date du 03 novembre 2021 impose pour cette formation un module technique général, d'une durée minimale de 14 heures.

Pour cette formation, FCA présente le module technique général, pour une durée de 20 heures.

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME :

Une feuille d'émargement individuelle ayant valeur d'attestation de présence au stage est signée par le stagiaire par demi-journée et par le formateur en fin de formation.

Cette feuille d'émargement est produite en triple exemplaire ; une pour le stagiaire, une pour l'employeur et une pour l'organisme de formation.

MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation théorique composée de 30 questions d'une durée de 1heure (incluant la correction).

DOCUMENTS REMIS A LA FIN DU STAGE :

Attestation de stage conforme au 4.2 du CDC 30 mentionnant notamment : l'identité du stagiaire ; les références du programme et son indice ; le libellé du programme ; la durée ; les dates de stage ; le résultat satisfaisant aux contrôles de connaissance.



FCA-22-VL-MQ-20H-V3/A

PROGRAMME DE FORMATION

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Maintenance de qualification Véhicule Léger 2022						
Objectif de la formation: A l'issue de la formation, le contrôleur sera capable de connaître les dernière évolutions réglementaires et technique nécessaire à son maintien de qualification.						
20 Heures de formation dont 4 h en FAD			Date:			
Les durées des modules sont normées par le référentiel de formation des maintiens de qualification 2022			Notification diverses:			
Ordonnancement référentiel 2022		durée du module conforme au référentiel en heures	durée de la formation en FAD	durée de la formation en présentiel	durée de la formation en Travaux Dirigés	durée de la formation en Plateau technique
Modules	Accueil, présentation de la formation et du groupe			0,5		
1	Fonction 0	1,5				
1.1	Évolutions de l'instruction technique concernant les modifications notables (présenter des cas concrets)					
1.2	Ce qui ne doit pas être remis en cause (mini, VW VP break)		1	1,5		
1.3	Ce qui n'est pas une modification notable mais une erreur manifeste.					
1.4	Véhicules étrangers présentés avec un W garage					
1.5	Retrofit					
2	Fonction 0	1				
2.1	Spécificités des véhicules de carrosserie « Handicap »					
2.2	Présentation de cas concrets			1		
3	Fonction 5	0,5				
3.1	Différencier les cas de fuites et les cas de suintements d'amortisseurs (exemple : groupe VW)			0,5		
4	Fonction 5	0,5				
4.1	Marquage des pneumatiques (sources d'information à considérer)		1	0,5		
5	Fonction 6	1,5				
5.1	Différencier les points « 6.1.1 Etat du châssis »					
5.2	Différencier les points et « 6.2.1 Etat de la cabine et de la carrosserie »				2	
6	Fonction 7	1				
6.1	Présenter les évolutions dans le traitement du kilométrage des véhicules					
6.2	Incidence d'une erreur de saisie (kilométrage et plaque d'immatriculation)			1		
6.3	Nouveauté E Call					
7	Traitement des compteurs	1,5				
7.1	Compteur 0175					
7.2	Compteur 0701					
7.3	Compteur 0702					
7.4	Compteur 0703					
7.5	Compteur 0810					
7.6	Compteur 0814					
7.7	Compteur 0853					
7.8	Compteur 3006					
7.9	Compteur 3032					
7.10	Compteur 3035					
8	Joumaux	1				
8.1	la détection des anomalies					
8.2	la correction des problèmes				1	
9	relecture des procès verbaux	2				
9.1	Absence de mesure					
9.2	Incohérence d'énergie - Véhicule E85 avec 2 documents					
9.3	Saisie défaillance inadaptée				2	
9.4	PV affiche plusieurs kilométrage dont 1 supérieur alors que la défaillance 7.11.1.a.1 est absente					
10	Methodologies de contrôle	1,5				
10.1	Assistance de frein					
10.2	Tambours/disques		0,5		1,5	
10.3	pneumatiques					
10.4	eclairage : cummul des fonctions					
11	Évaluation du risque (conformément à l'esprit de la directive)	1				
11.1	Présentation de cas concrets		0,5		1,5	
12	Evaluation des connaissances	1		1		
	Synthèse, bilan de la formation			0,5		
	durée	14	4	8	8	0
	durée totale calculée				20	
	durée totale CDC 30 dont les 14 heures imposées par le référentiel du 03 novembre 2021	20				



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FCA-20-VL-MQ-20H-V3/A PROGRAMME DE FORMATION

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

PLANNING DE LA FORMATION :

Formation en présentiel d'un volume horaire de 16 heures.

Les plages horaires de formation en présentiel sont de 08h00 à 18h00 (la précision de l'horaire de début de formation sera faite sur la convocation).

Les horaires pourront être ajustés par le formateur durant la formation, sans que la durée initiale totale du stage ne soit modifiée.

jour 1		jour 2	
4 heures	accueil 0h 30	4 heures	Module 9 TD 2h 00
	module 1 1h 30		Module 7 1h 30
	module 2 1h 00		module 4 0h30
	module 6 1h 00		
pause déjeuner		pause déjeuner	
4 heures	Module 5 TD 2h	4 heures	module 8 TD 1h 00
	Module 10 TD 1h 30		module 11 TD 1h 30
	module 3 0h30		Evaluation des connaissances 1 h 00
			synthèse de la formation 0h 30
8 heures		8 heures	